

DOSSIER DE PRESSE

24e

INDICATEUR DU édition 2026

€CÔT DE LA
RENTRÉE

presse@fage.org

06 75 33 79 30

www.fage.org

79 rue Périet - 92120 MONTROUGE



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR	4
ÉTUDIANT.E.S EXTRA-COMMUNAUTAIRES	6
FRAIS DE VIE COURANTE	8
FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE	15
REVENDEICATIONS	17
MÉTHODOLOGIE	18
QU'EST-CE QUE LA FAGE ?	20
CONTACT	21

AVANT-PROPOS

En 2026, le coût de la rentrée étudiante atteint un nouveau record. Avec une hausse de 25,38 % depuis 2020, soit 655,74 € supplémentaires en six ans, la précarité étudiante n'est plus une situation exceptionnelle : elle s'est durablement installée dans le quotidien des étudiantEs.

Pourtant, en 2020, la précarité étudiante était encore présentée comme une urgence. La crise sanitaire avait mis en lumière des difficultés déjà profondément ancrées : se nourrir, se loger, financer ses études ou simplement vivre dignement devenaient des combats quotidiens. Six ans plus tard, alors que les dépenses n'ont jamais été aussi élevées, nous refusons que cette situation soit devenue la nouvelle normalité.

En 2026, il faut désormais plus de 3 200 € pour faire face aux dépenses de rentrée et de vie courante. Derrière cette augmentation, ce sont des étudiantEs qui travaillent davantage pour financer leurs études, renoncent à des dépenses essentielles, limitent toujours plus leur alimentation ou repoussent des soins. Cette précarité n'est pas une fatalité, elle est le résultat de choix politiques.

Et face à cette hausse continue du coût de la vie, les réponses apportées restent largement insuffisantes. Nous refusons que les étudiantEs soient contraintEs de s'adapter indéfiniment à l'augmentation des prix pendant que les droits étudiants sont fragilisés d'année en année.

Les étudiantEs extra-communautaires sont aujourd'hui en première ligne face à cette précarité. Iels subissent en 2026 une véritable accumulation de mesures qui aggravent leur précarité : des frais d'inscription multipliés par 16, la suppression des APL depuis le 1er juillet, le doublement du coût du titre de séjour étudiant et l'augmentation des ressources à justifier pour venir étudier en France. Nous exigeons le retrait immédiat des mesures dangereuses et xénophobes qui fragilisent les droits des étudiantEs extra-communautaires.

Il est urgent que le Sénat adopte la proposition de loi votée par l'Assemblée nationale, qui prévoit l'indexation des bourses sur l'inflation ainsi que leur annualisation. Ces mesures, simples, justes et indispensables, doivent entrer en vigueur dans les plus brefs délais. Nous exigeons également la pérennisation de l'encadrement des loyers, indispensable pour protéger des budgets étudiants déjà lourdement fragilisés. Rien ne saurait justifier une telle inaction voir une dégradation des droits étudiantEs face à la détresse de milliers d'étudiantEs.

DOSSIER DE PRESSE

3240€



3

INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE 2026

PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR



Signification de l'indicateur

L'indicateur présente le coût de la rentrée pour unE étudiantE primo-arrivantE de 19 ans en licence 1 (ou équivalent) à l'université, sans double inscription, non boursierE et décohabitantE (n'habitant plus au domicile familial). Il est établi chaque année par la FAGE, en prenant en compte les frais de vie courante et les frais spécifiques à la rentrée universitaire.

L'indicateur du coût de la rentrée est divisé en deux types de frais principaux :

- Les frais de vie courante, fixes au cours des différents mois de l'année : loyers et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.
- Les frais spécifiques à la rentrée universitaire : frais d'inscription, cotisation à la Contribution de Vie et de Campus (CVEC), frais d'agence, souscription à une assurance logement, une complémentaire santé et achat de matériel pédagogique.

Toutefois, parce que les publics étudiants sont pluriels et rencontrent des situations variées, l'indicateur met également en lumière plusieurs frais modulés qui peuvent s'ajouter selon certains cas de figure : frais d'inscription différenciés pour les étudiantEs extra-communautaires, frais de transports pour les étudiantEs ultra-marinEs venant étudier en métropole, achat de protections périodiques et d'antalgiques pour les personnes menstruées...

L'indicateur du coût de la rentrée est basé sur la moyenne des coûts estimés dans différentes villes, en prenant en compte le nombre d'étudiantEs inscritEs en licence dans chaque établissement. La FAGE utilise une méthodologie rigoureuse, intégrant des critères qualitatifs et quantitatifs pour chaque dépense, afin d'analyser concrètement les conditions de vie des étudiantEs.

PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR

2026 : chiffres-clés

COÛT DE LA RENTRÉE	2026
FRAIS DE VIE COURANTE	1 144,73 €
Loyer	637,12 €
Assurance logement	6,49 €
Restauration universitaire	20,00 €
Consommables - Alimentaire	180,97 €
Consommables - Équipement	24,85 €
Complémentaire santé	30,00 €
Téléphonie - Internet	41,98 €
Loisirs	51,80 €
Transports	151,52 €
FRAIS DE RENTRÉE	2 095,06 €
Frais d'inscription	178,00 €
CVEC	105,00 €
Frais d'agence	326,16 €
Dépôt de garantie	637,12 €
Habillement	132,80 €
Matériel pédagogique	502,25 €
Frais pédagogiques supplémentaires (manuels ...)	213,73 €
FRAIS MODULAIRES (non comptabilisés)	11,56 €
Menstruations	11,56 €
TOTAL	3 239,79 €

+25%
depuis 2020



ÉtudiantE non boursierE

3240€



**ÉtudiantE
extra-communautaire**

7023€



ÉtudiantE ultra-marinE

4475€

5

ÉTUDIANT.E.S EXTRA-COMMUNAUTAIRES

Les politiques actuelles mettent à la porte de nos Universités les étudiantEs extra-communautaires qui sont déjà dans une précarité inacceptable

En 2026, étudier en France devient un véritable parcours d'obstacles pour les étudiantEs extra-communautaires. Alors qu'ils sont déjà confrontéEs à une précarité importante, les politiques mises en place viennent encore fragiliser leurs conditions d'études et, à terme, menacer leur accès à l'enseignement supérieur.

À la rentrée 2026, unE étudiantE extra-communautaire doit déboursier 7 023,35 € pour sa rentrée, contre 3 239,79 € au niveau national, soit près de 3 800 € de différence. Ces montants traduisent une réalité simple : selon son origine, unE étudiantE ne paie pas le même prix pour accéder aux études supérieures.

LICENCE
2895€ (X16)

MASTER
3941€ (X16)

En 2026, les étudiantEs extra-communautaires sont une nouvelle fois pris pour cible par des mesures qui rendent l'accès aux études en France toujours plus coûteux et plus inégalitaire : frais d'inscriptions fois 16, suppression des APL, doublement du coût du titre de séjour étudiant et une augmentation des ressources à justifier pour venir étudier en France.

Ces politiques mettent à la rue des étudiantEs qui, faute de pouvoir faire face à ces nouvelles dépenses, seront contraintEs de renoncer à leurs études.



7023€

**= coût de la rentrée pour unE étudiantE
extra-communautaire**

1/2 des bénéficiaires des AGORAé
sont des étudiantEs étrangerEs

6

ÉTUDIANT.E.S EXTRA-COMMUNAUTAIRES

Ces décisions ne sont ni anecdotiques ni isolées. Elles rendent concrètement l'accès à l'enseignement supérieur français toujours plus difficile et renforcent une précarité qui touche déjà particulièrement les étudiantEs extra-communautaires.

Et pourtant, leur présence constitue une richesse majeure pour notre enseignement supérieur et notre pays. Ces étudiantEs contribuent à la diversité des campus, aux échanges interculturels, à la production scientifique et au dynamisme de la recherche française. Dans les laboratoires de recherche, les étudiantEs internationauxALES représentent 41 % des doctorantEs en science et technique. Leur accueil n'est donc pas un coût, c'est une richesse scientifique, interculturelle et économique pour la France.



Il est profondément incohérent de vouloir renforcer l'attractivité internationale de notre enseignement supérieur tout en multipliant les barrières financières qui empêchent une partie des étudiantEs extra-communautaires d'y accéder. On ne peut pas afficher une ambition d'ouverture internationale et, dans le même temps, fermer progressivement les portes de nos universités à celles et ceux qui n'ont pas les moyens de payer. L'accès à l'enseignement supérieur ne doit pas dépendre du passeport ni du niveau de richesse. La France doit faire le choix d'un enseignement supérieur réellement ouvert, accessible et attractif pour toutes et tous.

En conséquence la FAGE demande :

- **Un retrait immédiat des mesures dangereuses, xénophobes et incohérentes qui touchent les étudiantEs extra-communautaires :**
 - **retour à 178€ de frais d'inscription pour toutes et tous**
 - **accès aux APL et à toutes les aides sociales sans discrimination sur l'origine ;**
 - **la suppression et a minima le retour à la baisse du plafond à prouver de ressources exigé pour venir étudier en France.**
- **L'accès aux bourses sur critères sociaux pour les étudiantEs extra-communautaires dès l'arrivée en France.**

FRAIS DE VIE COURANTE

En 2026, les étudiantEs paient toujours plus cher pour vivre et étudier.

1145€

Pendant que les loyers explosent et que les prix de l'alimentation, des transports et des dépenses essentielles augmentent, les ressources étudiantes restent largement insuffisantes. Cette situation n'est plus tenable, les étudiantEs ne doivent pas être contraintEs de choisir entre se nourrir, se loger, se soigner et réussir leurs études.

Le logement est devenu le symbole de cette précarité. Dans les grandes villes universitaires, trouver un logement à un prix abordable relève souvent du parcours du combattant. Et lorsque le loyer absorbe une part trop importante du budget, ce sont les autres besoins qui passent à la trappe. Nous refusons que les étudiantEs soient condamnéEs à compter chaque euro pour pouvoir poursuivre leurs études. L'enseignement supérieur doit être un droit accessible à toutes et tous, pas un privilège réservé à celles et ceux qui peuvent encore payer.



24e
INDICATEUR DU édition 2026
COÛT DE LA RENTRÉE

coût de rentrée.....	2 095,06€
droits d'inscription.....	178,00
EC.....	105,00
frais d'agence.....	326,16
dépôt de garantie.....	637,12
habillement.....	132,80
matériel.péda (papeterie).....	502,25
matériel.péda (spec.).....	213,73
frais de vie courante.....	1 144,73€
loyer.....	637,12
assurance logement.....	6,49
restauration.univ.....	20,00
consommables.alim.....	180,97
consommables.équipement.....	24,85
comp.santé.....	30,00
téléphonie.internet.....	41,98
loisirs.....	51,80
transports.....	151,52
TOTAL.....	3 239,79€

Le 02-09 à 9h



LOYER

637€



ALIMENTATION

181€

8

FRAIS DE VIE COURANTE

Logement

1^{ER} *poste de dépenses dans le budget d'unE étudiantE*

Trouver un logement est devenu l'un des premiers obstacles auxquels sont confrontéEs les étudiantEs au moment d'entrer dans l'enseignement supérieur. Les résidences CROUS ne permettent pas de répondre à la demande, tandis que les prix du parc privé continuent de rendre l'accès au logement toujours plus sélectif. La proximité avec le campus, les transports ou encore la qualité du logement deviennent alors des critères secondaires face à une seule priorité : trouver quelque chose que l'on peut payer.

Les conséquences sur le quotidien sont considérables. 52% des étudiantEs disposent de moins de 200 € une fois leur loyer réglé. Cette somme doit ensuite couvrir l'alimentation, les déplacements, les soins, les frais pédagogiques et toutes les autres dépenses du mois. Dans ces conditions, chaque dépense devient un choix et le moindre imprévu peut faire basculer le budget. UnE étudiantE sur trois connaît aujourd'hui une situation de mal-logement, avec notamment des problèmes de moisissures, de nuisibles ou encore de dégradation du logement. La crise du logement transforme ainsi la précarité financière en précarité résidentielle.

1 *logement Crous pour* **17** *étudiantEs*

637€

+0,81%



FRAIS DE VIE COURANTE

Logement

Nous ne pouvons pas accepter que les conditions de logement deviennent un frein supplémentaire à la réussite universitaire. Il faut investir massivement dans le logement public étudiant, augmenter le nombre de places en CROUS, garantir des logements réellement salubres et pérenniser l'encadrement des loyers. Face à l'explosion des prix dans les zones universitaires, l'encadrement des loyers constitue un outil indispensable pour protéger les étudiantEs des loyers abusifs.



L'encadrement des loyers ?

Possible depuis 2018, l'encadrement des loyers pour les villes en zone tendue est une mesure essentielle pour éviter l'envolée des prix sur les logements dans les villes en tension sur leur offre de logement. Ce dispositif en expérimentation jusqu'en novembre 2026 a montré ses preuves. Il est nécessaire de le pérenniser, de renforcer les contrôles dans les villes qui l'ont appliqué et enfin que l'ensemble des villes en zones tendues portent cet encadrement des loyers.

Dans ce contexte, les APL sont un soutien indispensable pour permettre aux étudiantEs de devenir autonomes. Pourtant, leur principe d'universalité est progressivement remis en question. Après la suppression des APL pour les étudiantEs extra-communautaires depuis le 1er juillet 2026, un rapport préconise désormais de retirer cette aide à plus de 200 000 étudiantEs. Alors que les loyers augmentent et que les budgets sont déjà sous tension, réduire les APL reviendrait à aggraver directement la précarité étudiante. Nous refusons que les étudiantEs paient le prix de la crise du logement.

En conséquence la FAGE demande :

- **La pérennisation de l'encadrement des loyers au niveau national en un réel dispositif doublé d'un meilleur contrôle du respect de ce dispositif et d'un déploiement sur tout le territoire.**
- **Le retour de l'universalité des APL**
- **Le gel des loyers et charges locatives des logements CROUS par un investissement du gouvernement dans les parcs locatifs des CROUS**
- **La construction massive de logements étudiants gérés par les CROUS**

FRAIS DE VIE COURANTE

Alimentation



20% des étudiantEs **ne mangent pas à leur faim**

Source : Consultation BOUGE TON CROUS, 2024, FAGE

Avec l'augmentation des loyers, des charges et des prix, l'alimentation devient trop souvent le premier sacrifice du budget étudiant. Pour parvenir à finir le mois, de nombreux étudiantEs réduisent la qualité et la quantité de leurs repas, voire sautent des repas ou cumulent un emploi. Aujourd'hui 50% des étudiantEs doivent se salarier en parallèle de leurs études pour survivre, au détriment de leurs études et de leur santé.

Le repas à 1 € constitue une mesure nécessaire et concrète, mais il ne peut pas, à lui seul, répondre à la précarité étudiante. Il représente une réponse immédiate et essentielle, mais reste insuffisant face à l'ampleur de la situation. Nous exigeons donc sa pérennisation, ainsi qu'une réforme des bourses structurelle pour garantir à chaque étudiantE les moyens de se nourrir et de vivre dignement.

FRAIS DE VIE COURANTE

Alimentation

Chaque année, plus de 20 000 étudiantEs franchissent les portes des 46 AGORAé réparties sur le territoire. Faute d'un système de bourses suffisant et adapté, des milliers de jeunes n'ont d'autre recours que ces épiceries sociales et solidaires, gérées par des associations étudiantes et portées par la FAGE depuis 2011. Au sein de ces lieux de vie, des produits alimentaires et de première nécessité sont proposés à près de 90 % de réduction par rapport aux prix du marché. Sans les AGORAé, nombre d'étudiantEs n'auraient tout simplement pas les moyens de se nourrir correctement.

Les AGORAé sont aussi des réels lieux de vie, d'échange, où l'on crée du lien social, où l'on organise des ateliers santé, culture ou droits, pour lutter contre l'isolement. Elles montrent chaque jour que la solidarité étudiante pallie, à bout de bras, les carences d'un système social aux innombrables failles.

Face à une précarité étudiante multifactorielle, le maintien des AGORAé ne peut être l'unique réponse. Lutter contre la précarité étudiante, sous toutes ses formes, ne peut plus attendre. L'État doit enfin prendre la mesure de l'urgence sociale que vivent des centaines de milliers de jeunes chaque année. Le droit d'étudier dignement, de manger à sa faim, de se loger correctement, ne devrait aucunement être un combat quotidien.

En conséquence la FAGE demande :

- **La pérennisation du repas CROUS à 1€ pour toutes et tous accompagné d'une enveloppe plus importante dans le PLF 2027 pour une bonne mise en place sur tous les territoires : 2 repas équilibrés et complets à 1€ par jour, le soir et le week-end compris.**
- **L'accès à la restauration à tarification sociale sur l'ensemble des sites de formation, notamment les villes universitaires d'équilibre (VUE) par le développement de conventionnements proches des lieux de stage, et d'études comme prévu par la loi Lévi**

46 AGORAé
ÉPICERIES SOCIALES ET
SOLIDAIRES ÉTUDIANTES
DANS LE RESEAU DE LA FAGE



FRAIS DE VIE COURANTE

Vie étudiante : loisirs

52€



Étudier ne peut pas se résumer à assister aux cours et à travailler. Pouvoir avoir une vie sociale, culturelle et sportive est essentiel à l'équilibre et à l'épanouissement des étudiantEs. Pourtant, pour une grande partie d'entre elles et eux, ces activités deviennent secondaires dès lors que le budget ne permet plus de les financer.

Le prix des sorties, des pratiques sportives ou culturelles, le manque d'informations et les inégalités entre les territoires limitent fortement l'accès aux loisirs. CertainEs étudiantEs renoncent ainsi à des activités simplement parce qu'elles sont trop coûteuses ou trop éloignées de leur lieu de vie.

Nous demandons aux établissements d'enseignement supérieur et aux collectivités de rendre les loisirs réellement accessibles, notamment à travers des tarifs solidaires, davantage de lieux de vie étudiantEs et une meilleure information sur les dispositifs existants. Les étudiantEs ne doivent pas seulement avoir les moyens de payer leurs études : ils et elles doivent aussi pouvoir vivre pendant leurs études.

En conséquence, la FAGE demande :

- **L'accès à l'ensemble des services de vie étudiante (culture, activité physique, etc.) pour touTEs les étudiantEs, y compris sur les sites d'équilibre et éloignés des campus principaux**

FRAIS DE VIE COURANTE

Vie étudiante : transports

152€

**= moyenne du coût mensuel
des transports**



Pour les étudiantEs, se déplacer est une nécessité quotidienne : rejoindre son campus, accéder aux soins, faire ses courses ou encore participer à la vie sociale. Pourtant, le coût des transports pèse de plus en plus lourd dans des budgets déjà fragilisés. Dans les territoires mal desservis, cette difficulté est encore plus forte et peut limiter directement l'accès aux études et aux services essentiels. Nous refusons que le lieu de résidence détermine la possibilité de se déplacer librement. Les transports doivent être accessibles, abordables et adaptés aux rythmes de vie étudiantEs, avec une meilleure desserte des territoires et des tarifs gratuits ou fortement réduits.

La mobilité est également un enjeu écologique majeur. Développer les transports en commun et les mobilités douces permet de réduire les émissions, de limiter la place de la voiture et d'améliorer le cadre de vie. Rendre les déplacements accessibles aux étudiantEs, c'est donc agir à la fois contre la précarité et pour la transition écologique. Nous revendiquons une mobilité étudiante réellement accessible à toutes et tous, quel que soit le territoire. Étudier ne doit pas signifier renoncer à se déplacer.

En conséquence, la FAGE demande :

- **La gratuité des transports ou a minima la mise en place d'une tarification étudiante dans les villes étudiantes, en particulier sur les mobilités douces**

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

La rentrée universitaire représente une charge toujours plus lourde pour les étudiantEs. Après plusieurs années de gel, les frais d'inscription ont augmenté de près de 2 % en 2025, venant alourdir des budgets déjà fragilisés. Pour les étudiantEs non boursierEs, ces frais s'ajoutent à la CVEC, elle aussi indexée sur l'inflation, alors que les aides sociales ne suivent pas la même évolution. La CVEC, censée financer la santé, le sport, la culture et l'accompagnement social, reste par ailleurs trop souvent opaque dans son utilisation. Nous refusons que les étudiantEs soient amenéEs à financer les conséquences du sous-financement de l'enseignement supérieur. L'État doit prendre ses responsabilités et garantir un financement public à la hauteur des besoins.

Focus IngénieurEs

À l'automne 2025, le MESRE a ouvert la voie à une hausse des frais d'inscription dans les écoles publiques d'ingénieurEs, jusqu'alors gelés par décret. Depuis, de plus en plus d'établissements profitent de ce flou juridique pour faire payer aux étudiantEs leur sous-financement chronique. Il est urgent de bloquer toute hausse des frais d'inscription et de stopper cette nouvelle étape de dérégulation dans le public.

Type d'établissement	Ancien tarif	2026
IMT Mines Alès / Albi / Nord Europe	2650 €	3200€
IMT Atlantique / Mines Saint-Etienne / TSP	3200€	3600€
Écoles Centrale (Lyon, Lille, Supélec - moyenne)	2909€	jusqu'à 4538€

- La FAGE s'oppose à toute augmentation des frais d'inscription, notamment dans les établissements publics.
- La FAGE demande une régulation renforcée des écoles privées et un accès plein aux services du CROUS pour touTEs les élèves ingénieurEs.

En conséquence, la FAGE demande :

- A minima, la désindexation de la CVEC à l'inflation et sa prise en charge totale par l'État plutôt que pas les étudiantEs
- L'opposition à toute augmentation des frais d'inscription, dans tous les établissements pour touTEs les étudiantEs

105€
CVEC

178€
LICENCE

254€
MASTER

398€
DOCTORAT

15

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

Frais supplémentaires illégaux



Le coût des études ne se limite pas aux frais d'inscription. Livres, matériel, logiciels ou équipements nécessaires à la formation restent encore trop souvent à la charge des étudiantEs, alors qu'ils sont indispensables pour suivre leur cursus.

Pour les étudiantEs précaires, ces dépenses supplémentaires peuvent devenir un véritable frein à la réussite. Lorsque ces frais sont obligatoires et s'ajoutent aux droits d'inscription réglementés, ils peuvent constituer des frais illégaux. Nous exigeons donc que les établissements prennent en charge les dépenses nécessaires aux formations et mettent fin à ces frais imposés aux étudiantEs.

La décision du Conseil d'État du 7 juillet 1993 précisant l'article 41 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984, codifié en l'article L 719-4, mentionne que les universités peuvent percevoir des droits supplémentaires en respectant certaines conditions. Les « rémunérations pour services rendus » ne sont possibles que si « les prestations correspondantes sont facultatives et clairement identifiées » et leur « non-paiement ne peut écarter l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre ».



315€

Dépensés en moyenne par unE étudiantE en Sciences de l'éducation (livres, déplacements, etc.)

800€

Dépensés en moyenne par unE étudiantE en odontologie (modèles de dents, tenues, capteurs, etc.)



En conséquence la FAGE demande :

- La prise en charge par l'Etat des frais complémentaires nécessaires à la réussite
- Le meilleur contrôle pour la suppression en urgence des frais supplémentaires obligatoires illégaux

REVENDEICATIONS

ÉTUDIANT·ES EXTRA-COMMUNAUTAIRES

- *Nous exigeons un retrait immédiat des mesures dangereuses, xénophobes et incohérentes qui touchent les étudiantEs extra-communautaires : les frais d'inscription 16 fois plus élevés depuis la rentrée 2026 ; la suppression des APL depuis le 1 juillet 2026 ; le doublement du coût du titre de séjour étudiant ; l'augmentation du plafond de ressources exigé à prouver pour venir étudier en France.*
- *L'accès aux bourses sur critères sociaux pour les étudiantEs extra-communautaires dès l'arrivée en France.*

UNE RÉFORME DES BOURSES URGENTE

- *En urgence, en attendant une réelle réforme systémique :*
 - *Une proposition de loi adoptée à l'Assemblée nationale prévoit des mesures d'urgence simples et justes : l'indexation des montants et barèmes des bourses sur l'inflation, et leur annualisation soit le versement de deux mensualités supplémentaires en juillet et août. Ces mesures ne relèvent ni du luxe ni de l'exceptionnel, le Sénat doit prendre ses responsabilités et voter ce texte pour une entrée en vigueur rapide et urgente de ces mesures.*
- *Il y a urgence à augmenter le nombre de boursierEs à 1 million pour inclure les étudiantEs extrêmement précaires mais non boursierEs, qui sont obligéEs de se salarier et d'avoir recours aux aides alimentaires pour survivre.*

UNE PÉRENNISATION DE L'ENCADREMENT DES LOYERS POUR PROTÉGER LES ÉTUDIANT·ES

- *Il est urgent de pérenniser le dispositif d'encadrement des loyers pour éviter que la hausse des loyers ne vienne fragiliser encore davantage des budgets étudiants déjà à bout de souffle; et son élargissement à toutes les zones tendues, en renforçant les contrôles.*
- *Une augmentation massive, ambitieuse et durable des capacités du parc immobilier des CROUS via la construction et la réhabilitation de logements étudiants.*

MÉTHODOLOGIE

FRAIS DE VIE COURANTE

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques de rentrée calculés pour le mois de septembre. Une moyenne des sommes obtenues est alors effectuée pour les différentes régions, pondérée en fonction de leurs effectifs étudiantEs respectifs. Depuis la rentrée 2024, la FAGE a également souhaité mettre en lumière certains frais dits modulaires, qui s'appliquent à certainEs étudiantEs selon leurs situations spécifiques.

LOYER ET CHARGES

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil d'estimation des prix des loyers développé par SeLoger. L'outil donne une valeur de loyer au m² pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné, meublé ou non meublé. Les moyennes sont prises pour chaque ville pour un logement T1 de 25m² meublé.

TÉLÉPHONIE ET INTERNET

Les tarifs de téléphonie et internet correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs (Free, Orange, SFR et Bouygues) pour une offre « Multi pack » comprenant la téléphonie mobile, 100Go de données mobiles et une box internet.

LOISIRS

Le montant des loisirs correspond à la somme des coûts moyens des loisirs les plus populaires auprès des étudiantEs selon l'enquête de l'OVE, c'est-à-dire les activités physiques et sportives, les séances de cinéma, ainsi que le streaming vidéo et de musique.

REPAS RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'unE étudiantE prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2025 - 2026 passe de 3,30€ à 1€.

ACHATS

Les "consommables alimentaires" représentent un panier alimentaire nécessaire pour un mois, en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire. Ce panier est constitué selon les recommandations du Plan National Nutrition Santé 2019-2023. La partie "équipement divers" correspond quant à elle à l'achat d'un ensemble vestimentaire neuf, d'un lot de produits d'hygiène et d'entretien. Pour calculer le montant en région, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué.

TRANSPORTS

Pour le transport, le tarif d'un abonnement étudiant ou jeune en transports en commun est pris en compte selon une moyenne des abonnements dans 50 agglomérations de France. À cela s'ajoutent les allers et retours entre le domicile familial et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'OVE est de 26 km. À raison d'un aller-retour par semaine, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2025 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits pris en compte sont ceux en vigueur pour un·e étudiant·e s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le montant de la complémentaire santé est calculé grâce aux moyennes des offres « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

CVEC MODIFICATION

Le tarif de la CVEC est celui annoncé pour l'année 2026 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

FRAIS D'AGENCE IMMOBILIÈRE

Depuis 2020, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 25m².

ASSURANCE LOGEMENT

Une moyenne est réalisée entre les offres des différentes assurances logements étudiantes pour un logement de 25m².

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire notamment en papeterie et de l'achat d'un ordinateur portable en début d'année universitaire.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE - SPÉCIFIQUE

Le matériel pédagogique spécifique correspond aux achats fortement recommandés (manuels, etc.) ou imposés (tenues de stage, lectures obligatoires, etc.) aux étudiant·es selon leur formation. Le montant est calculé grâce aux moyennes des frais par filière, pondérées par les effectifs étudiants correspondants.

FRAIS MODULAIRES

- Les frais de menstruation correspondent à la somme du montant moyen des protections périodiques et du coût des antalgiques sur un cycle de menstruations.
- Les frais de transport des DROM/COM à la métropole correspondent au prix moyen d'un aller simple entre un DROM ou une COM et la métropole.

QU'EST-CE QUE LA FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la première organisation étudiante de France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats. La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances et de favoriser la réussite dans le système éducatif.

C'est pourquoi elle met en œuvre des projets concrets visant à améliorer les conditions de vie et d'études des jeunes, et déploie des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. Ses actions de terrain incluent la gestion de services et d'œuvres répondant aux besoins sociaux, faisant de la FAGE une actrice clé de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation représentative étudiante par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Indépendante des partis politiques, des syndicats de salariéEs et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et inclusive. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée Jeunesse et Éducation Populaire par le Ministère chargé de la Jeunesse. À travers ses nombreuses initiatives, la FAGE offre aux jeunes un puissant levier citoyen pour débattre, entreprendre des projets et affirmer leur place dans la société.



24e
INDICATEUR DU édition 2026
Coût DE LA
RENTRÉE

DOSSIER DE PRESSE



CONTACT

Elisa Boinet

Attachée de presse

presse@fage.org

06 75 33 79 30

INDICATEUR DU Coût DE LA RENTRÉE 2026